



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01194

Numéro SIREN : 515 375 541

Nom ou dénomination : SAGEC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2015 sous le numéro de dépôt 1012

SAGEC AUDIT
 SAS d'expertise – comptable au capital de 80000 €
 Siège social : 21 boulevard Lachèze
 42600 MONTBRISON
 515 375 541 RCS SAINT ETIENNE
 SIRET : 515 375 541 00015

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2009 B294
le :	12 FEV. 2015
N° dépôt :	1012
Visa du greffier : <i>[Signature]</i>	

**Assemblée Générale Extraordinaire
 du 1^{er} décembre 2014**

PROCES-VERBAL

Le 1^{er} décembre 2014, à 16 heures,

Les actionnaires de la société « **SAGEC AUDIT** », Société par Actions Simplifiée d'expertise - comptable au capital de 80000 €, divisé en 27172 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à **SAINT ETIENNE (42042), L'Armandie, 183 rue Bergson**, chez « **GO CONSEILS** », SELARL d'Avocats au Barreau de **SAINT ETIENNE**, **Conseils en Droit des Sociétés et Droit Fiscal**, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Pascal GENEVRIER, Président**.

Maître Gérard OULLION est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des actions ayant droit de vote comme totalisant actions sur les actions ayant droit de vote composant le capital social.

L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer comme Assemblée Générale Extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un nouvel actionnaire, la société « **CADEXP**ERT », et autorisation d'une cession d'actions ;
- Démission de **Monsieur Thierry ROLLES** de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs à conférer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société ;
- le rapport du Président ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;

Puis **Monsieur Pascal GENEVRIER** rappelle que tous ces documents ont été communiqués aux actionnaires, plus de huit jours avant la date de l'Assemblée, le tout conformément aux statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Chacun se déclarant suffisamment informé, **Monsieur Pascal GENEVRIER** met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire, la société « **CADEXP**ERT », SARL au capital de 7 500 €, dont le siège est à MONTBRISON (42600), 21 boulevard Lachèze, immatriculée sous le n° 529 281 362 RCS SAINT ETIENNE.

L'Assemblée générale, en conséquence de cet agrément, autorise la cession d'**UNE (1) action** appartenant à **Monsieur Thierry ROLLES** et de **ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (11 999) actions** appartenant à la société « **SAGEC BALDO** », au cessionnaire la société « **CADEXP**ERT », susnommée, nouvel associé, acquéreur desdites **DOUZE MILLE (12 000) actions**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et connaissance prise de la lettre de démission adressée par **Monsieur Thierry ROLLES**, prend acte de sa démission à compter du **1^{er} décembre 2014**, et sans conditions, de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou copies des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités qui en sont la suite, notamment pour procéder à l'inscription et au virement desdites actions au compte du nouvel actionnaire, à la date fixée par l'accord des parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président,

Le Secrétaire.

